# **Introduction**

Le présent document constitue la charte de subvention entre le programme **« Formations Ouvertes pour le Renforcement des Compétences, de l’Emploi et de l'Entrepreneuriat dans le Numérique » (ci-après « FORCE-N »)** et la Projet bénéficiaire, dans le cadre du programme d'accompagnement à l’entrepreneuriat numérique mis en place par FORCE-N. En signant cette charte, le bénéficiaire accepte les termes et conditions qui régissent l'utilisation des fonds octroyés, ainsi que les engagements en matière de transparence, de reporting et de responsabilité.

# **Objet de la subvention**

La subvention a pour but de soutenir le développement, le lancement ou l'expansion des activités de la Projet bénéficiaire. **Le montant accordé devra être utilisé exclusivement pour les activités décrites dans le plan de développement soumis par la Projet et validé par FORCE-N.**

# **Modalités de décaissement**

Le versement de la subvention de **1000 dollars USD** se fera en une seule tranche et sera directement transféré sur le compte Wave du bénéficiaire. Pour permettre ce versement, le bénéficiaire doit fournir les informations suivantes, qui devront être exactes et complètes :

* **Nom complet du bénéficiaire :** .........Faye................................................................
* **Prénom du bénéficiaire :** ........... Ibrahima................................................................
* **Adresse :** .....Ouest Foire............................................................................
* **Numéro de téléphone lié au compte Wave :** ..................777053123......................

***N.B : « Informations obligatoires à renseigner par le bénéficiaire »***

Le bénéficiaire s'engage à s'assurer que le compte Wave fourni est valide, actif et à jour. FORCE-N ne sera pas tenu responsable des retards ou échecs de paiement dus à des erreurs dans les informations fournies.

# **Obligations de reporting**

Le bénéficiaire s'engage à soumettre des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds et les progrès réalisés, selon le calendrier suivant :

* **Rapport initial** : À soumettre dans les 30 jours suivant la réception de la subvention, détaillant les actions engagées et le plan d’utilisation des fonds, le cas échéant.
* **Rapports trimestriels** (sur une période de 12 mois) : Incluant un état des dépenses, un résumé des progrès par rapport aux objectifs fixés, et les KPI pertinents (croissance des utilisateurs, revenus, etc.).

Tous les rapports doivent être soumis sous forme électronique à FORCE-N, avec des justificatifs pertinents à l'appui.

# **Utilisation des fonds**

Les fonds octroyés doivent être utilisés conformément au plan de développement et aux objectifs définis lors de la sélection du bénéficiaire. Les dépenses doivent être strictement liées aux activités suivantes :

* Développement de produit : Prototypage, lancement, optimisation.
* Recrutement et développement de l’équipe : Salaires et coûts associés à l'expansion de l'équipe technique ou commerciale.
* Marketing et acquisition de clients : Stratégies visant à attirer et retenir des clients ou utilisateurs.
* Infrastructure technologique : Hébergement, développement logiciel, outils de gestion et de collaboration, etc.

Il est formellement interdit d'utiliser les fonds pour :

* Les dépenses personnelles non liées à l’entreprise.
* La distribution de dividendes ou de profits aux fondateurs.
* Les dépenses illégales ou contraires à la réglementation en vigueur.

# **Suivi et contrôle**

Le bénéficiaire accepte que FORCE-N puisse mener des audits financiers et/ou des évaluations de performance à tout moment pendant la durée de la subvention ou après son achèvement. Le bénéficiaire est tenu de fournir toute information supplémentaire jugée nécessaire pour évaluer l'impact des fonds alloués.

# **8. Engagements du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à :

* **Utilisation diligente des fonds** : Les fonds doivent être utilisés de manière responsable et uniquement pour les activités prévues.
* **Transparence** : Fournir des informations exactes et complètes sur l'utilisation des fonds et l'évolution du projet.
* **Respect des lois et règlements** : Se conformer à toutes les lois et réglementations locales en vigueur.
* **Bonnes pratiques en matière de gouvernance** : Adopter des pratiques de gestion transparentes et responsables, en évitant tout conflit d’intérêt.

# **9. Engagements spécifiques pour les programmes d'incubation**

Le bénéficiaire s'engage à :

* Développer un prototype ou MVP dans les délais prévus.
* Tester le concept auprès d'utilisateurs réels et itérer selon les retours obtenus.
* Participer activement à un programme d'incubation reconnu (si applicable), en suivant les conseils et formations offerts.

# **10. Résiliation de la subvention**

FORCE-N se réserve le droit de révoquer la subvention et d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées en cas de :

* Non-respect des obligations définies dans cette charte.
* Utilisation inappropriée ou frauduleuse des fonds.
* Non-respect des échéances de reporting ou refus de se soumettre à des audits.
* Violation des lois et règlements en vigueur.

# **11. Disposition finale**

En signant cette charte, le bénéficiaire reconnaît avoir lu et compris l'intégralité des conditions énoncées. Le bénéficiaire accepte d'être lié par ces conditions et de coopérer pleinement avec FORCE-N pour garantir la réussite du projet financé.

**Fait à Dakar, le 29 novembre 2024,**

Pour le programme FORCE-N,  
Prénom et Nom du (de la) Responsable : **Dr. Seydina Moussa NDIAYE**  
Titre : **Directeur du programme**

Signature :

***N.B : « Informations réservées au Programme Force - N »***

Pour le bénéficiaire,  
Prénom et Nom du (de la) Représentant (e) du projet : Ibrahima Faye...................................  
Titre : ... Fondateur............................................................................................

Signature :

***N.B : « Informations obligatoires à renseigner par le bénéficiaire puis signature par ce dernier »***